



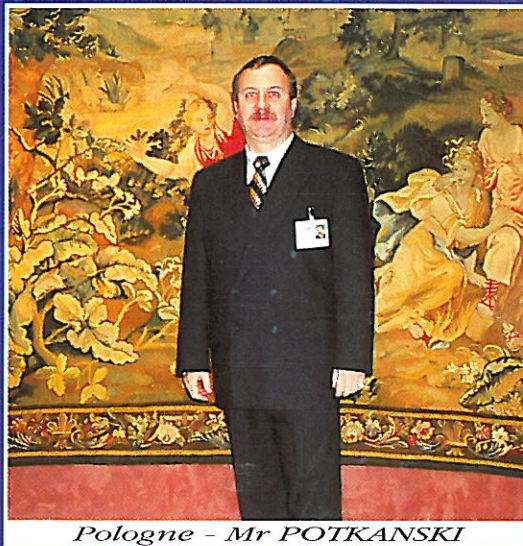
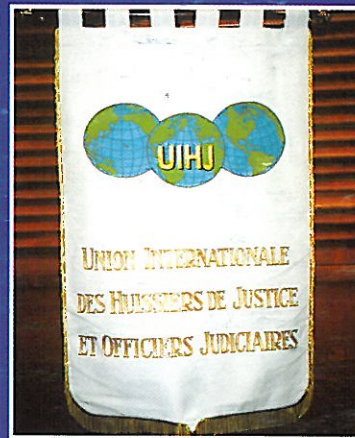
# MAGAZINE

*International*

Semestriel - numéro 6 - janvier / juin 1998



*Afrique du Sud*



*Pologne - Mr POTKANSKI*



**EVA LIEDSTRÖM ADLER**

*16<sup>ème</sup> Congrès de Stockholm 12-13 juin 97*

L'**UIHJ** AUTOUR  
DU **MONDE**





# SOMMAIRE

## 3 - EDITORIAL

*Au lendemain du Congrès de Stockholm*

## 6 - CONGRES DE STOCKHOM

*Compte rendu/16<sup>ème</sup> Conference*

## 24 - CONSEIL PERMANENT

*Paris, les 27 et 28 novembre 1997*

## 28 - ESPACE JUDICIAIRE EUROPEEN

*L'UIHJ au Conseil de l'Europe*

## 31 - AFRIQUE DU SUD

• *Conférence des huissiers de justice/Conference of South Africa Sheriffs - 5-6 november 1997*

## 63 - ALLEMAGNE

*En marche pour un nouveau statut/Gunterweg zu einem neuen status*

## 70 - BELGIQUE

*Congrès annuel des huissiers de justice de Belgique à Verviers/National Conference at Verviers 21-22 november 1997*

## 76 - BRESIL

*1<sup>er</sup> séminaire international de droit judiciaire et de voies d'exécution Interview de Mme SANTOS*

## 80 - CUBA

*Rencontre franco-cubaine/Franco Cuban meeting*

## 83 - ECOSSE

*75<sup>ème</sup> anniversaire des Messengers-at-Arms and Sheriff Officers The Society of Messengers at Arms ans Sheriff Officers*

## 86 - EGYPTE

*Un appareil judiciaire fort, indépendant et efficace par ses huissiers*

## 88 - ESPAGNE

*Colloque pour un véritable espace judiciaire européen.*

## 89 - ESTONIE

*Le statut des huissiers de justice The statuts of Bailiffs in Estonia*

## 95 - HAITI

*Rencontre à Port-au-Prince*

## 97 - HONGRIE

*III<sup>ème</sup> congrès national à Szeged/Third National conference Echanges franco-hongrois*

## 102 - LETTONIE

*Mission d'experts à Paris Latvian experts visit Paris*

## 105 - MALI

*Les habits neufs de la CNHJ du Mali*

## 108 - PAYS-BAS

*Les huissiers de justice veillent ... / Dutch bailiffs ensure.../Gerechts-deuwaarders in Nederland ...*

## 117 - POLOGNE

*Les HDJ obtiennent le statut libéral/Bailiffs become a liberal profession*

## 121 - QUEBEC/CANADA

*Activités du Québec/Activities in Quebec - La Belgique en visite à Montréal/Belgium visits Montreal - Visite de la Chancellerie française/Une histoire de poisson/A fishy tale L'équipe de recouvrement civil reçoit le prix du 1<sup>er</sup> Ministre/Civil enforcement team wins 1<sup>er</sup> Award*

## 135 - SENEGAL

*Statut de l'huissier de justice/The office of Bailiff - Congrès de Dakar*

## 140 - VIET-NAM

*Visite d'une délégation vietnamienne à Paris du 23/06 au 02/07/97 Séminaire d'Hanoi et Hô Chi Minh-Ville du 18 au 22 août 1997.*

## U.I.H.J. Magazine Magazine semestriel d'information de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires

*Directeur de la publication :*  
Me Jacques ISNARD (F)

*Rédacteur en chef :*  
Me Roger DUJARDIN  
Kipdorp 42  
B - 2000 ANTWERPEN

*Comité de rédaction :*  
Me Marie-Thérèse CAUPAIN (B)  
(Déléguée du Bureau Exécutif),  
Me Dominique HECTOR (F),  
(Secrétaire de l'Union)

*Editeur :*  
Editions Juridiques et Techniques  
73, boulevard de Clichy  
75009 PARIS

*Photocomposition :*  
Editions Juridiques et Techniques  
9, rue Tripière  
31000 TOULOUSE

*Impression :*  
Imprimerie FRANCE-QUERCY  
113, rue André-Breton  
46000 CAHORS

**Union Internationale  
des Huissiers de Justice  
et Officiers Judiciaires  
42, rue de Douai  
F - 75009 PARIS  
Tél. : 33.1.49.70.12.94  
Fax : 33.1.40.16.99.35**





# Au lendemain du Congrès de Stockholm



Me Jacques ISNARD, Président de l'U.I.H.J.

 **L'événement majeur depuis la dernière diffusion de "l'UIHJ Magazine" est naturellement le Congrès de Stockholm. Jamais congrès n'avait suscité autant d'attraits ni réuni autant de participants y compris dans les séances académiques.**

La formule utilisée ménageant conférence d'information, séance audiovisuelle et réunion du congrès a, semble-t-il, recueilli les faveurs de la majorité des congressistes. Au demeurant, la présentation des thèmes par une vingtaine d'intervenants de pays différents – qui put paraître un instant lourde – s'est avérée, en définitive, intéressante car forte de nombreux exposés comparés sur les réglementations statutaires.

Pour la première fois, sans doute, 400 congressistes venant de 30 pays ont pu apprécier tout ce que la profession d'huissier de justice révèle de richesse et d'espoir, même si les systèmes sont parfois éclatés.

Mais, hors des travaux et des Séances du congrès, nous retiendrons deux enseignements majeurs :

- D'abord la particulière chaleur ambiante entretenue par les congressistes eux-mêmes qui, sans distinction d'origine et de culture, dans un même élan complice, ont cimenté les actions et les liens au-delà de leurs seules frontières, voire de leur seul continent.

- Ensuite, l'émergence d'une entité africaine apparue lors des votes statutaires. Cette situation ne saurait être éludée. Elle est un signal fort venant de nos confrères africains qui – bientôt en nombre égal aux délégations d'Europe – souhaitent ardemment s'intégrer aux actions de l'Union Internationale.

Notre organisation, dans sa vocation pluricontinentale n'est plus l'Union de 1952 avec ses 7 membres. Elle doit donc prendre

en compte l'évolution des situations, en veillant toutefois à prévoir des dispositifs régulateurs, pour accueillir dans ses instances supérieures un éventail représentatif de son étalement géographique.

Au-delà du Congrès de Stockholm pour lequel je voudrais adresser de chaleureuses félicitations à tous ceux qui ont tant œuvré durant des mois pour assurer la parfaite réussite (commissaire général, rapporteur général, membres de commissions, Chambre des huissiers de justice de Suède, intervenants, universitaires...), d'autres facteurs démontrent toute la sensibilité de cette question de large ouverture sur le monde. Ainsi le dernier colloque organisé au Cap (en Afrique du Sud), avec la présence de sept représentants d'associations de Bailiffs ou de Sheriff's de l'Afrique Australe, témoigne de la vitalité de ce continent et confirme son omniprésence.

En outre, avec le Brésil, l'un des plus grands pays du monde dont les officiers de justice fédéraux s'appêtent à rejoindre les rangs de l'Union Internationale, l'extension de notre organisation





se projette sur le continent Sud-Américain et offre de nouvelles perspectives.

Enfin, les concours appuyés de l'Union Internationale dans l'organisation ou la réorganisation de la profession d'huissier de justice au Viet-Nam, à Cuba ou dans les pays baltes, aiguïent avec plus d'acuité la portée de la réflexion sur les notions de représentativité, encore que la création des secrétariats ou des délégations permanentes en Grande Bretagne, en Afrique centrale, en Scandinavie, en Amérique du Nord, aux Caraïbes et maintenant en Afrique Australe assure une écoute permanente des mouvements de l'Union.

Venant après l'admission de l'Union Internationale à l'ONU, la mondialisation de notre organisation, décidée voilà trois ans est en marche...

Aujourd'hui l'Union Internationale est l'une des plus importantes organisations de juristes du monde mais ses fondements statutaires reposent sur un socle aménagé voilà bientôt un demi-siècle dans un concept restreint à quelques chambres ou associations d'Europe Occidentale.

Il appartiendra à ceux qui ont obtenu, à nouveau, la confiance de l'ensemble du congrès de doter l'Union Internationale des Huissiers de Justice d'instruments forts, capables de parfaire l'épanouissement de notre grande organisation.

**Jacques ISNARD**  
Président de l'UIHJ

## After the Stockholm Con



Bye, bye STOCKHOLM...

***The most important event since the last edition of the UIHJ Magazine was of course the Stockholm conference. Never has a conference excited so much interest nor brought together so many people including the academic sessions.***

The event was organised around an information conference, an audiovisual session and a meeting and the format seemed to win

the approval of most of the participants.

Twenty of so contributors from a variety of countries gave talks on various subjects which, far from being dull, turned out to be very interesting as many offered comparative studies of statutory regulations.

For the first time, no doubt, 400 participants from 30 countries were able to fully appreciate the strengths and hopes that the profession has to offer, even if systems are sometimes fragmented.

However, looking beyond the conference itself we all drew two major lessons :

- First of all the special warmth of the participants themselves who, regardless of origin and culture, set up initiatives and forged links beyond their own frontiers, even their own continents, in a single shared impulse.







# ference

- Secondly, we saw the emergence of an African entity during the votes on the internal regulations. This is something that cannot be ignored. It is a strong signal from our African colleagues who ardently wish to be part of the Union's activities and their numbers will soon equal those of the European delegations.

Our organisation, which is called upon to work in many continents, has changed a great deal since 1952 when it had only 7 members.

It must take account of the way that situations evolve, while providing for regulations which ensure that its higher authorities represent its full geographical extent.

I would like to send my warmest congratulations to all those who worked so hard for so long

to ensure the complete success of the Stockholm Conference : the general administrator, the general rapporteur, committee members, the Swedish Chamber of Bailiffs, various contributors, academics and others. But beyond the Conference itself, other factors demonstrate the sensitivity of the organisation's expansion on a larger stage. The last symposium in the Cape in South Africa, attended by seven representatives from South African Bailiffs' and Sheriffs' associations, bore witness to the continent's vitality and confirmed its omnipresence.

In addition, as Brazil's federal officers of justice get ready to join the ranks of the International Union, the organisation is set to expand in South America which offers new perspectives. Brazil is of course one of the largest countries in the world.

Finally, the Union's sustained support for the organisation or reorganisation of the profession in Vietnam, Cuba and the Baltic states has only sharpened the im-

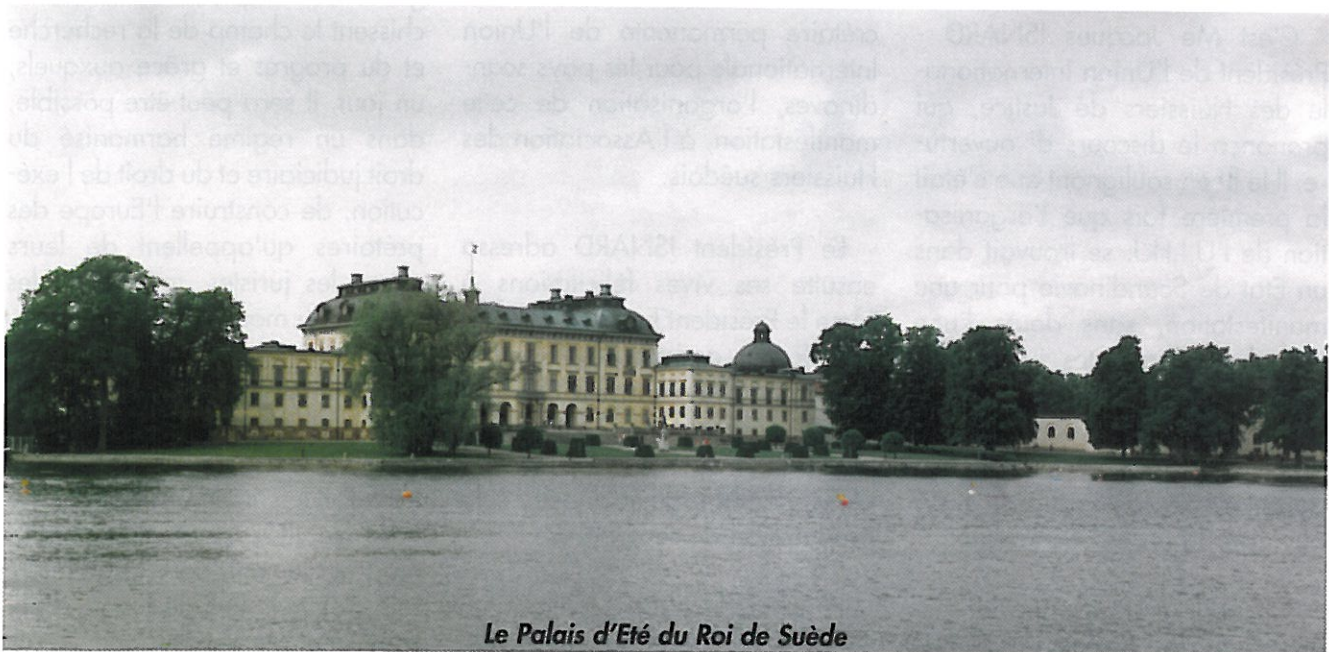
pact of the debate on notions of representativeness, while the creation of secretaryships or permanent delegations in the United Kingdom, Central Africa, Scandinavia, North America the Caribbean and now in South Africa guarantee a permanent audience for the Union's activities.

After the Union's admission to UNO, its globalisation, which was decided three years ago, has been set in motion.

At the present time, the Union is one of the largest organisations of lawyers in the world, but its own regulations were devised nearly fifty years ago with reference to a few chambers or associations in western Europe.

It will be up to those who won the confidence of the whole conference, once again, to create effective instruments which will be capable of completing the expansion of our great organisation.

**J. ISNARD,**  
*President of the UIHJ*



*Le Palais d'Été du Roi de Suède*







# Compte rendu du 16<sup>ème</sup> Congrès de

**La séance solennelle d'ouverture du 16<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Internationale des Huissiers de Justice s'est déroulée le mercredi 11 Juin 1997 à 14 h 30, dans le grand salon de l'Hôtel Sheraton à Stockholm.**



Me Jacques ISNARD,  
Président de l'UIHJ

L'affluence était grande. Plus de 28 nations étaient représentées, regroupant un grand nombre de participants, - plus de 380 personnes.

C'est Me Jacques ISNARD - Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice, qui prononça le discours d'ouverture. Il le fit en soulignant que c'était la première fois que l'organisation de l'U.I.H.J. se trouvait dans un Etat de Scandinavie pour une manifestation, sans doute l'une des plus importantes jusqu'alors réalisée. En effet, jamais congrès n'avait été d'une telle ampleur, d'abord par le nombre de participants et de délégations, mais aussi par la durée des travaux.

Remerciant Madame le Ministre de la Justice de Suède

d'avoir bien voulu présider la séance solennelle d'ouverture, le Président ISNARD tint à rendre un vibrant hommage au regretté Président Baudouin GIELEN qui eut l'idée de confier, avec la complicité de Mme Nicola HESSLEN - secrétaire permanente de l'Union Internationale pour les pays scandinaves, l'organisation de cette manifestation, à l'Association des Huissiers suédois.

Le Président ISNARD adressa ensuite ses vives félicitations à Mme le Président Eva LIEDSTRÖM ADLER, qui, assistée de Mmes Nicola HESSLEN et Brigitta FRISSEL, de MM Magnus WESTERS-TROM et Rodil PONJOPIDAN, s'employa pendant deux années à la préparation de ce congrès.

Puis Me ISNARD rappela qu'un congrès, c'est d'abord un thème,

et celui choisi : "Huissier de Justice, un droit, un métier, un espace" suscita une foule de réflexions et permit de découvrir tout l'éventail des actions de l'Union Internationale et de ses prérogatives, tout en s'ouvrant sur des perspectives aptes à nourrir des réflexions sur le statut des huissiers de justice dans le monde et sur une homogénéisation des règles de l'exécution des décisions de justice.



Le rapport fut présenté par Me SPINELLI, en collaboration avec Mme BRUNO-FONT et Me CARMONA.

M. le Professeur BOGDAN, et M. le Professeur de LEVAL apportèrent leur contribution scientifique aux travaux. Ils comptent tous deux parmi les universitaires de grand renom qui, en Europe, enrichissent le champ de la recherche et du progrès et grâce auxquels, un jour, il sera peut-être possible, dans un régime harmonisé du droit judiciaire et du droit de l'exécution, de construire l'Europe des prétoires qu'appellent de leurs vœux les juristes, mais aussi les acteurs du monde économique.

Jamais congrès n'aura mobilisé un aussi grand nombre d'orateurs. A la tribune se succédèrent les habituels intervenants de l'Europe de l'Ouest et du Canada, mais également, pour la première fois, des huissiers de justice d'Europe Centrale et d'Afrique.







## *l'U.I.H.J.*

Quelle que soit la latitude sous laquelle est exercée la fonction d'huissier de justice, chacun put apprécier combien la base, le fondement qui caractérisent leurs démarches sont identiques. La démonstration fut apportée, non seulement de l'existence, au travers du monde, d'une profession ayant commune vocation à exécuter les sentences des Juges, mais encore de l'indiscutable réalité qu'aucune démocratie, et qu'aucun état de droit, ne peuvent faire l'économie d'un corps d'huissiers de justice ou d'agents d'exécution de qualité.

M. le Président ISNARD, rappelant les origines de l'Union Internationale et ses domaines d'intervention, souligna qu'avec aujourd'hui 40 Etats membres, l'Union, qui est l'une des cinq plus importantes organisations de Juristes au monde, a vu sa position confortée par son admission à l'O.N.U.

Concluant son intervention, le Président de l'Union Internationale insista sur la nécessité, pour les huissiers de justice, de poursuivre la construction d'une profession de Juristes dotés d'un niveau universitaire élevé, et disposant d'un haut degré de formation.

Rappelant que l'évolution politique de tous les pays va vers un désengagement des charges de l'Etat au profit d'une dévolution

des services, jadis réservés aux activités publiques, vers le secteur privé, Me ISNARD indiqua la nécessité de se tourner vers d'autres objectifs, au delà des frontières.

Il revint ensuite à Mme LIEDSTRÖM-ADLER, Président de l'Association des huissiers de justice de Suède, de s'adresser aux personnalités présentes, et aux congressistes.

Après son propos de bienvenue, Mme LIEDSTRÖM ADLER rappela que, pour son pays, les contacts internationaux s'intensifiaient à la suite de l'adhésion de la Suède à l'Union Européenne, et cela exigeait une coopération accrue entre les pays.

Dans cet esprit, les huissiers de justice suédois sont à la recherche de nouvelles solutions dans la coopération internationale, pour faciliter et rendre plus efficace, les différentes formes d'exécution au-delà des frontières.

Mme le Président LIEDSTRÖM ADLER précisa que, pour les huissiers de justice suédois, l'adhésion à l'Union Internationale des huissiers de justice créait des possibilités de coopération inestimables au delà des frontières, à travers un échange d'informations, un réseau de contact plus important, le tout dans le but

d'améliorer les résultats du recouvrement et pour diminuer les possibilités d'échapper à l'obligation de payer.

En terminant son intervention, Mme LIEDSTRÖM ADLER indiqua que les huissiers de justice suédois appréciaient de pouvoir, grâce à l'Union Internationale, contribuer et agir pour une harmonisation du droit de l'exécution, et pour la création d'un titre exécutoire européen.

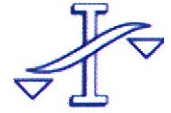
Ce fut ensuite Mme Laila FREIVALDS, Ministre de la Justice de Suède, qui s'adressa aux congressistes pour faire part de sa satisfaction du choix de l'Union Internationale pour tenir le 16<sup>ème</sup> congrès à Stockholm et pour rappeler que la coopération internationale n'est pas toujours facile mais que, lorsqu'elle fonctionne bien, elle est toujours bénéfique.

Mme le Ministre rappela que les huissiers de justice, dans les pays membres de l'Union Internationale, avaient parfois une organisation différente et des domaines d'intervention spécifiques, qu'ils exerçaient, pour certains, leur profession sous une forme libérale, alors que d'autres étaient fonctionnaires. Dans certains pays, le même huissier de justice pourra intervenir pour le compte des particuliers, pour des intérêts privés, mais également pour l'Etat.



Me Eva LIEDSTRÖM ADLER,





*M. le Maire de Stockholm remerciant chaleureusement Me ISNARD qui vient de lui remettre la médaille des Huissiers de Justice Français*

## RECEPTION A L'HOTEL DE VILLE DE STOCKHOLM

Le Jeudi 12 Juin, tous les participants du Congrès furent les invités du Maire de Stockholm, pour un lunch à 12 h 30.

La réception à laquelle tous les congressistes furent conviés eut lieu dans la prestigieuse salle dorée, où se déroulent tous les ans les festivités du Nobel.

L'Hôtel de Ville est un des plus beaux monuments de la Suède. Il a été dessiné et construit par l'architecte Ragnar OSTBERG, entre 1911 et 1923. Il fut inauguré à l'occasion du 400<sup>ème</sup> anniversaire de l'entrée à Stockholm de Gustave VASA.

C'est dans cette salle magnifique, décorée d'une fresque monumentale représentant la Reine MALAREN, que le Maire de Stockholm reçut les invités et prononça un chaleureux discours d'accueil et de bienvenue.

Après la réponse du Président Jacques ISNARD, qui remercia le Maire de Stockholm, tous les invités se retrouvèrent autour d'un magnifique buffet où ils purent découvrir de nombreuses spécialités culinaires suédoises.

Quelles que soient les différences, il faut que les huissiers de justice aient un grand professionnalisme, précisa Mme FREIVALS, en indiquant qu'elle savait que l'Union Internationale et ses membres attachaient beaucoup d'importance à la formation des huissiers de justice, et que le congrès traiterait, entre autres, des questions de formation.

Poursuivant son propos, Mme le Ministre de la Justice indiqua que le professionnalisme des huissiers de justice devait leur permettre d'avoir une position indépendante par rapport aux parties. Mme le Ministre rappela qu'en Suède, les huissiers de justice sont fonctionnaires. La fonction principale des services publics de recouvrement forcé, est le recouvrement des créances, et l'exécution des décisions.

Mais en Suède, les services publics de recouvrement forcé sont sollicités de plus en plus et ont à assurer des interventions nécessitant de nouvelles compétences, notamment dans le cas de vente forcée de biens immobiliers, lors de la surveillance des faillites, à l'occasion des procédures sommaires, et le règlement des situations de surendettement.

Cette évolution a vraisemblablement été analogue dans beaucoup d'autres pays, de sorte que les tâches des huissiers de justice se sont accrues, aussi bien en nombre qu'en importance. Mais, souligna Mme Laila FREIVALS, partout leur fonction et leurs tâches sont essentielles, aussi bien pour les autorités que pour les particuliers. Leur fonction est







également importante du point de vue économique et judiciaire, pour les citoyens et pour la société. Il est évident que la façon dont la législation évolue ou est élaborée, joue un rôle important, mais en dernier ressort, c'est la compétence de chaque huissier de justice qui détermine l'efficacité de son travail, répondant ainsi aux exigences de la sécurité publique.

Les échanges internationaux jouent un rôle très important dans le monde moderne, avec des possibilités de libre circulation des individus, des marchandises, des services et des capitaux. Il faut, précisa le Ministre, que l'exécution soit aussi plus facile et plus rapide, et à cet égard, il sera nécessaire de trouver des solutions pour une exécution efficace au delà des frontières.



Mme Laïla FREIVALD,  
Ministre de la Justice de Suède

Mme Laïla FREIVALD, soulignant le travail important effectué dans ce domaine par l'Union Internationale, rappela que plusieurs réflexions avaient lieu actuellement, concernant l'exécution au delà des frontières, et notamment dans le cadre des institutions de l'Union Européenne, où on examine les possibilités de simplifier, et de rendre plus efficace l'exécution en droit privé.

Deux accords internationaux existants – la Convention de Bruxelles de 1968 et la Convention de Lugano de 1988 – sont en cours de révision. Parallèlement, la possibilité d'établir de nouvelles conventions sur l'exécution internationale, est à l'étude. La mise en place d'un système d'échange d'informations pour une exécution rapide, est également examinée au sein de la Conférence de La Haye, pour le droit international.

Terminant son intervention en souhaitant un congrès réussi et fructueux à tous les participants, Mme le Ministre FREIVALD déclara officiellement ouvert le 16<sup>ème</sup> congrès de l'Union Internationale.

**Jacques BERTAUX**

Huissier de Justice - France  
Membre de l'U.I.H.J.

**Le Congrès qui s'est tenu à STOCKHOLM du 10 au 13 Juin 1997 a été, une nouvelle fois, l'occasion d'affirmer des principes qui dominant depuis maintenant six ans, en fait depuis le Conseil Permanent de Stresa en Italie, et qui tournent autour de thèmes militant en faveur d'un huissier de justice à haute compétence, disposant d'une formation de qualité, dans un espace de plus en plus étendu et structuré, où sera appliqué un droit harmonisé de l'exécution.**

## Un métier, un droit, un espace

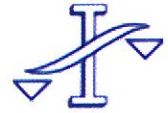
Mais pour que ces principes ne demeurent pas qu'un vœu pieux, il est nécessaire, voire indispensable, que les Etats acceptent de sacrifier certains principes qu'ils considèrent encore comme fondamentaux dans le droit national et qui sont notamment la souveraineté de l'Etat avec pour corollaire l'impérialisme et la mise en œuvre de la contrainte.

Toute idée d'espace judiciaire passe inévitablement par un abandon d'une partie de cette souveraineté afin de permettre aux agents économiques d'éviter l'écueil du contrôle formel de la décision judiciaire à la frontière.

D'ici l'an 2000, 90 % des lois nationales seront d'inspiration communautaire. Aujourd'hui déjà, les directives européennes imposent aux législations nationales le strict respect des règles communes. Il est loin le temps où chaque nation se drapait dans un protectionnisme frileux. Nous sommes à l'ère de la mondialisation des échanges. Le domaine judiciaire en général et celui du droit de l'exécution ne peuvent faire l'économie d'une réflexion de fond sur ce thème.

Ce sont ces principes qui ont conduit la réflexion durant ces





journées et qui ont servi de fil conducteur durant tout le Congrès.

Cette manifestation, outre le fait qu'elle a permis l'amorce de réflexions intéressantes, a été l'occasion d'entendre de nombreux confrères d'horizons et de cultures différents sur des thèmes touchant aussi bien au statut de l'huissier de justice dans leur pays qu'à celui de l'exécution et particulièrement à la saisie des biens meubles corporels dans différentes nations membres de l'Union Internationale.

Des délégations nouvellement venues au sein de l'Union Internationale ont ainsi pu faire part de leur expérience, notamment celles Hongroise ou Slovaque qui viennent d'abandonner les statuts d'agents de l'Etat pour embrasser celui d'huissiers de justice libéraux.

Les déclarations faites par Me MARTISIK et Me DIENES sur ce sujet, ont retenu la meilleure attention.

Le continent Africain était représenté de manière très avantageuse par Me SENE, huissier de justice à DAKAR. Cette dernière a expliqué l'aspect psychologique et sociologique qui préside souvent aux rapports entre les parties et les difficultés liées à la mise en oeuvre des mesures d'exécution au Sénégal.

Me MATHIEU a traité, pour ce qui le concerne, des particularités de la fonction au Canada et plus spécifiquement dans la Province de l'Alberta où le système d'exécution a été privatisé.

Me HESSLEN, "La régionale de l'étape", a expliqué de manière complète les spécificités de la profession en Suède sous l'angle notamment de la formation des huissiers de justice Suédois.

Me VAN HEUKELEN, le Président des huissiers de justice de Belgique, a analysé la particularité de la procédure touchant à la saisissabilité des revenus.

Une étude comparative des principes qui régissent cette matière dans une trentaine de pays, pour la plupart membres de l'Union Internationale, a été présentée et plus particulièrement les caractéristiques permettant d'opérer les retenues légales au regard de la protection accordée à la rémunération du débiteur.

Me LEGEL, huissier de justice en Hollande, a présenté les particularités de l'activité dans son pays, notamment pour ce qui concerne "L'INCAS".

Se sont exprimés ensuite dans le cadre d'une étude comparée en matière de saisie mobilière :

- Me FOURIE, huissier de justice à Cap Town (Afrique du Sud),
- Me BEISCHALL, Président de l'Union des huissiers de justice Allemands,
- Me SCHMITZ, huissier de justice à Saint Vith, en Belgique,
- Me MAC PHERSON, Président des Sheriff Officers Écossais,
- Me TOUKOLA, Président des Officiers Judiciaires Finlandais,

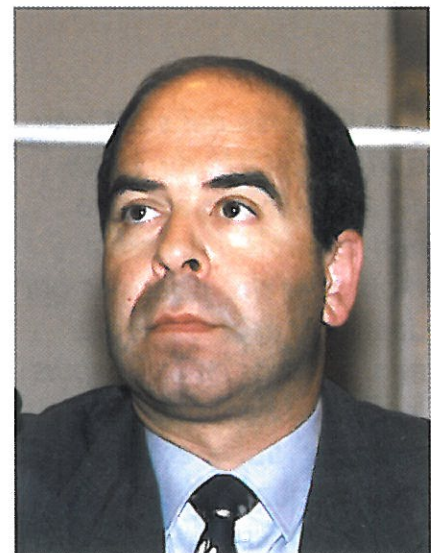
- Me CARMONA, huissier de justice à Martigues (France).

Les exposés furent tous passionnants et seront regroupés dans un document de synthèse.

MM. les Professeurs BOGDAN et de LEVAL traitèrent de manière magistrale, l'un, les faillites en droit international et l'autre, la procédure d'exécution dans les Etats membres de l'Union Européenne. Leur contribution, comme d'habitude, fût un moment fort de la manifestation.

A n'en pas douter, la qualité des exposés et la personnalité des intervenants a fait que ce congrès restera parmi ceux qui feront date.

**Jean-Paul SPINELLI**  
*Rapporteur Général du Congrès*







*Un public très attentif*

## *Election des membres du nouveau comité exécutif*

Les confrères Antonio GIOR-DANELLI, Geneviève MILLER et Dariusz POTKANSKI étaient désignés comme scrutateurs.

Le président ISNARD rappelait que les nouveaux membres ne pourront voter qu'après que leur candidature ait été approuvée par l'Assemblée Générale.

Au moment du vote pour l'élection du Président, les représentants de la Côte d'Ivoire et de l'Ecosse étaient absents.

**Me Jacques ISNARD** (France) est élu Président avec 51 voix sur 51.

Le délégué de la Côte d'Ivoire rejoint l'assemblée.

**Me Marie-Thérèse CAUPAIN** (Belgique) est élue Vice-Président avec 52 voix sur 52.

Le délégué de l'Ecosse rejoint l'assemblée.

**Me Dominique HECTOR** (France) est élu Secrétaire avec 53 voix sur 53.

**Me Jean CHRISTIN** (Suisse) est élu Trésorier avec 53 voix sur 53.

**Me Leo NETTEN** (Pays-Bas) est élu Secrétaire Adjoint avec 50 voix sur 53.

**Mes Luc CLAES** (Belgique) et **Ghislain BROUHOT** (France) sont élus Membres avec chacun 49 voix sur 53.

Le nouveau Comité Exécutif, exercice 1997-2000, se compose comme suit :

*Président :*

**Jacques ISNARD**

*Vice-Président :*

**Marie-Thérèse CAUPAIN**

*Secrétaire :*

**Dominique HECTOR**

*Trésorier :*

**Jean CHRISTIN**

*Secrétaire-Adjoint :*

**Leo NETTEN**

*Membres :*

**Luc CLAES**

**Ghislain BROUHOT**

Le Président ISNARD tenait à saluer notre consœur, Me Marie-Paule MANCINI, qui quitte le Comité Exécutif, et la remerciait





pour sa précieuse collaboration dans le cadre du dossier "Statut". Il accueillait notre confrère BROUHOT, trésorier actuel de la Chambre Nationale Française.

Une des prochaines missions du Comité Exécutif consistera à prendre en considération les huissiers de justice de l'Afrique et de l'Europe Centrale.

Le président ISNARD et son Bureau continueront les chantiers qu'ils ont entrepris au niveau de :

- l'Union Européenne
- l'OHADA
- l'Amérique du Sud.

L'Union compte actuellement 40 membres et est devenue une grande famille. Le nouveau Comité Exécutif travaillera suivant les axes articulés autour de trois champs d'investigation :

1. Promouvoir la profession d'huissier de justice à caractère libéral.

2. Promouvoir l'ouverture vers les pays d'Europe et d'Europe Centrale, l'Afrique du Sud, le Magreb et l'Afrique Centrale, ainsi que l'Amérique du Sud.

3. Présence permanente auprès des instances de l'Union Européenne.

**Roger DUJARDIN**  
Rédacteur en Chef  
de l'UIHJ-Magazine

## SEANCE DE CLOTURE

### ***La séance de clôture du 16<sup>ème</sup> congrès de l'Union Internationale des Huissiers de Justice s'est déroulée le vendredi 13 Juin 1997, dans le grand salon de l'Hotel Sheraton à Stockholm.***

M. Thomas OSTROS, Ministre des Finances de Suède, rappela que, dans son pays, le recouvrement des créances privées est effectué par le même service que pour les créances d'impôts de l'Etat. De ce fait, le thème du congrès a été considéré par lui et ses services, comme très important.

Il s'est félicité de constater que le professionnalisme et la formation des huissiers de justice aient fait l'objet d'un large débat, considérant qu'une formation solide, liée à une grande intégrité, sont nécessaires à toutes les procédures relatives à l'exécution forcée, qu'il s'agisse du recouvrement des créances privées ou des créances de l'Etat.

Par ailleurs, grâce à une coopération entre les différentes nations, il devra y avoir des procédures similaires, pour procéder au recouvrement des créances privées et des créances de l'Etat, au delà des frontières.

M. Thomas OSTROS indiqua qu'il considérait les travaux actuels, pour rendre l'exécution au-delà des frontières plus rapide et plus efficace, comme très importants rappelant que, depuis l'ouverture des frontières et la libre circulation des personnes et des biens, il était indispensable que le débiteur ne puisse pas abuser de cette nouvelle situation et, pour ce faire, que les voies d'exécution soient simplifiées et renforcées.

M. le Ministre des Finances indiqua qu'il restait un grand nombre de choses à faire pour renforcer la coopération au delà des frontières, pour aménager et faciliter le recouvrement, aussi bien dans le domaine fiscal, que dans le domaine privé.

Même si l'adhésion à l'Union Européenne a signifié pour la Suède une avancée certaine, il reste un long chemin à parcourir, avant de disposer de directives ou de conventions communes.

Soulignant que, si l'uniformisation des procédures pourra se révéler difficile du fait des différences existant dans l'organisation interne des pays, il sera nécessaire d'envisager une recherche commune en utilisant les solutions positives déjà existantes.

Poursuivant son propos, M. Thomas OSTROS souhaita que l'on puisse étendre aux procédures de recouvrement privé les dispositions relatives au recouvrement des impôts, de façon à permettre l'exécution d'une déci-







STOCKHOLM, une ville construite sur 14 îles

sion rendue dans un pays, selon ses règles, dans un autre pays où l'exécution sera demandée et ce, sans autre examen particulier.

Mme Eva LIEDSTRÖM-ADLER, Président de l'Association des Huissiers de Justice de Suède, intervint, pour faire part de la satisfaction de tous les Huissiers Suédois, d'avoir participé aux travaux du congrès, en remerciant l'Union Internationale d'avoir choisi Stockholm pour organiser cette importante manifestation, qui a permis aux différents congressistes d'avoir une meilleure perception du mode d'exercice de la profession dans les différents pays membres.

Mme le Président LIEDSTRÖM-ADLER souligna combien il était important, à l'époque où les relations internationales se développaient rapidement, d'intensifier

la coopération entre les différents pays pour envisager une harmonisation du droit de l'exécution et la mise en place d'un titre exécutoire européen.

Enfin, Mme LIEDSTRÖM-ADLER termina son intervention en remerciant l'Union Internationale des Huissiers de Justice, pour l'important travail accompli, en indiquant que c'est avec beaucoup d'impatience que les Huissiers de Justice Suédois attendaient le prochain congrès.

Il revint à Me Jacques ISNARD, Président de l'Union Internationale des Huissiers de Justice et Officiers Judiciaires, de conclure et clôturer ce 16<sup>ème</sup> congrès.

Remerciant M. Thomas OSTROS, Ministre des Finances pour sa présence à la séance de clôture, le Président ISNARD tint à

souligner combien les travaux avaient été denses et riches de réflexions, réunissant un nombre considérable de délégations et de participants.

Ce congrès a permis de réunir des Huissiers de Justice venant des quatre coins de la planète, animés d'une seule volonté, celle de discuter sur l'avenir de leur commune profession.

Cela démontre toute la conviction des peuples dans leurs désirs de rapprochement.

Cela prouve encore que les causes sérieuses, économiques et sociales mobilisent les individus.

Cela témoigne enfin, d'une volonté de progrès.

Rappelant que l'Union Internationale constitue un véritable la-





boratoire de recherche et un formidable instrument de progrès et de communication, le Président ISNARD insista sur la nécessité pour chacun de participer, de façon à permettre une adaptation permanente de la profession, dans un monde en perpétuelle mutation.

Abordant la prospective, Me Jacques ISNARD indiqua que le paysage judiciaire s'organisera vraisemblablement demain, autour de trois professionnels du Droit : le juge, l'avocat et l'huissier de justice.

Certes, des acteurs périphériques, selon les cultures et les conceptions, subsisteront encore, tels par exemple les process-serveurs, pour les significations en zone d'influence du Common Law, ou les Avoués, dans les sphères soumises aux pesanteurs romano-latines.

Mais pour de multiples raisons, liées à des facteurs parfois nationaux, parfois internationaux, tôt ou tard, ces professionnels se regrouperont ou bien disparaîtront.

A cet égard, le rapprochement de l'Union Internationale avec les Etats-Unis d'Amérique, par l'intermédiaire des process-serveurs exerçant à la fois, à l'image de beaucoup d'huissiers de justice, des fonctions de signification et d'exécution, est significatif.

Cela dit, il sera nécessaire de remédier à l'hétérogénéité des fonctions des agents chargés de la signification et de l'exécution. Le métier s'exerce en effet de façon disparate, avec tantôt des professionnels libéraux titulaires de charges, tantôt d'autres professionnels tout aussi libéraux, mais nommés dans un office à la discrétion du gouvernement. Lorsqu'ils sont fonctionnaires de l'Etat,

leur statut est tout aussi nuancé. Parfois, ils jouissent d'une grande capacité d'autonomie, parfois, ils sont totalement dépendants.

De ceci, l'Union Internationale est consciente, surtout en Europe et dans l'Union Européenne, où les failles des différents systèmes nuisent à l'instauration de l'Europe Judiciaire.

Dès demain, le nouveau comité exécutif tirera les enseignements de ce Congrès et proposera un programme de travail pour les années à venir. Il sera tenu compte, dans les options qui seront retenues, d'éléments nouveaux, telle l'adhésion massive, au sein de l'organisation, des Pays d'Afrique, l'arrivée en nombre des nations de l'Europe Centrale et Orientale.

Avant de terminer son intervention, le Président ISNARD adressa ses vifs remerciements à :



*Les représentants de la communauté hongroise face à Me ISNARD, président de l'UIHJ*

